

PISCINES DES CENTRES OMNISPORTS
REPONSE AU POSTULAT DE M. MARC-OLIVIER BUFFAT

Rapport-préavis N° 2009/65

Lausanne, le 16 décembre 2009

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité présente un état des lieux de l'utilisation des piscines lausannoises, en particulier celles des établissements scolaires / centres omnisports et répond au postulat de M. Marc-Olivier Buffat demandant l'étude de l'ouverture desdites piscines au public, le soir et les week-ends.

2. Piscines couvertes à Lausanne

Si, durant la saison estivale, les plans d'eau mis à disposition du public et des clubs répondent aux besoins, le reste de l'année, en revanche, un manque chronique d'installations couvertes est à déplorer. Les installations existantes, piscines de Mon-Repos et des centres omnisports (Bergières, Grand-Vennes et Vallée de la Jeunesse) ne suffisent pas à la demande des nageurs sportifs, des écoles et du public.

Ce constat n'est, hélas, pas récent. Déjà en 1990, en réponse à une demande de votre Conseil¹, la Municipalité, au vu de la situation et après avoir fait l'inventaire des installations existantes, qui sont aujourd'hui toujours les mêmes, préconisait la réalisation d'une piscine couverte avec un bassin de 50 m.

En près de vingt ans, le constat est identique. Les responsables des piscines au sein du Service des sports doivent jongler avec les heures et les périodes d'ouverture, partager les bassins entre utilisateurs, par exemple, afin de répondre au mieux aux attentes.

¹ « Création d'une piscine couverte de 50 m. Réponse à la motion de M. Jacques Perrin demandant la création d'une piscine couverte de 50 m. », préavis N° 37, du 6 septembre 1990, Bulletin du Conseil communal (BCC) 1991, tome I, pp. 272-279.

2.1 Rappel des équipements disponibles

	<i>MON-REPOS</i>	<i>BERGIERES</i>	<i>GRAND-VENNES</i>	<i>VALLEE DE LA JEUNESSE</i>
PLANS D'EAU	1 bassin de 25m x 16m x 1,8m	1 bassin de 25m x 8m x 1-4m	1 bassin de 25m x 9m x 0,4-2m fond mobile	1 bassin de 25m x 8,6m x 0,4-2m fond mobile
	1 bassin de 20m x 10m x 0,8-1,2m	1 bassin de 10m x 8m x 0,8m		
	1 bassin de plongeon de 12m x 10,5m x 4m			
CAPACITE HORAIRE	120 personnes dans le bassin de 25 m 105 personnes dans le bassin de 20 m	25 personnes dans le bassin de 25 m 10 personnes dans le bassin de 10 m	25 personnes	25 personnes

2.2 Fréquentation, horaires et fermetures

Mon-Repos

En 2008, en 307 jours d'exploitation, 218'949 personnes ont fréquenté la piscine de Mon-Repos. Il s'agit avant tout d'entrées « public » (169'066), auxquelles s'ajoutent celles des écoles (29'083) et celles des clubs (20'800). Les horaires d'ouverture de la piscine² sont modulés de façon à accueillir le public et les écoles durant la journée et les clubs à la fin de celle-ci ou en fin de semaine. En dehors des heures d'ouverture, plus particulièrement, tôt le matin, la piscine accueille le personnel de différents services (Corps de police, Service de protection et sauvetage, Service des sports) pour des entraînements et des remises à niveau.

Comme pour l'occupation des autres infrastructures sportives lausannoises (salles, terrains, patinoires), la location des périodes d'utilisation par les écoles et les clubs se fait par réservation de créneaux horaires (l'annonce des besoins est faite une fois par année, avant le terme de l'année scolaire) et permet l'établissement de plannings d'utilisation hebdomadaires. Si les créneaux dévolus aux clubs ne posent pas de problèmes, il n'en va pas de même pour ceux attribués aux écoles. Il faut, en effet, satisfaire la demande des écoles primaires lausannoises (enseignement obligatoire), des gymnases (enseignement post-obligatoire, dépendant du canton) et des écoles privées (lausannoises), tout en garantissant à la population la possibilité de nager. A cela s'ajoutent les cours de l'Ecole de natation (2923 heures de cours en 2008, au profit de 750 personnes), organisés et donnés par du personnel du Service des sports.

Celles et ceux qui fréquentent Mon-Repos le savent bien, les écoles, le public et l'Ecole de natation se retrouvent aux mêmes heures dans les bassins. En semaine, de 09h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00, la fréquentation est à son maximum et on peut parler de suroccupation. Cette situation peut parfois générer des tensions, obligeant le personnel à prendre des mesures (par exemple la signalisation de la disponibilité des lignes d'eau selon le « type » d'usagers concernés), afin d'assurer la sécurité de tous. Les week-ends, la fréquentation est moins marquée (sauf les samedis après-midi et les dimanches de 10h00 à 14h00); ainsi, les dimanches après-midi, la capacité d'accueil de Mon-Repos reste élevée, même en hiver.

² La piscine de Mon-Repos est ouverte au public du lundi au jeudi de 08h30 à 21h15, le vendredi de 08h30 à 17h30, le samedi de 09h00 à 17h30 et le dimanche de 09h00 à 16h00.

Cette année, la piscine de Mon-Repos a été ou sera fermée du 9 au 13 avril, du 4 juillet au 23 août et du 29 décembre au 2 janvier. Ces périodes de fermeture sont nécessaires pour permettre la vidange complète et le nettoyage des bassins, opérations qui répondent à des exigences légales en matière sanitaire. La période estivale est aussi utilisée pour octroyer les vacances et les reprises d'heures du personnel.

Piscines des centres omnisports

Situées dans les centres sportifs des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse, ces piscines sont avant tout utilisées par les écoles. Le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, dès 17h30, le mercredi, dès 13h00 et les week-ends, dès 08h00, la gestion de ces piscines est remise au Service des sports. Les bassins sont mis à disposition des utilisateurs de 18h00 à 22h00 (de 13h30 à 22h00 le mercredi), en semaine, et de 08h00 à 17h00, le week-end, la demi-heure de battement observée en semaine permettant d'assurer le transfert de gestion entre le personnel de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation et celui du Service des sports. Les temps d'utilisation des bassins sont répartis entre les clubs sportifs (natation, plongée, aquagym, natation synchronisée, sauvetage et sport handicap) et les groupements de « Sport Pour Tous »³.

Comme à Mon-Repos, les clubs et les groupements de « Sport Pour Tous » annoncent leurs besoins (là aussi de façon annuelle), afin de permettre au Service des sports d'établir un planning d'utilisation hebdomadaire. L'ensemble des plages horaires à disposition étant louées, le Service des sports a bloqué les dimanches après-midi, afin de pouvoir répondre à des demandes de dernière minute (entraînements nationaux, concours, préparations à des championnats, etc.).

Les vacances scolaires, à l'exception de celles du mois de février, durant lesquelles les piscines sont utilisées, permettent la vidange et le nettoyage des bassins, ainsi que la remise en état des installations.

3. Postulat de M. Marc-Olivier Buffat

Le postulat de M. Marc-Olivier Buffat, intitulé « Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris » a été déposé le 26 août 2008⁴ et a été directement renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 7 octobre de la même année⁵.

Rappel du postulat

Dans son postulat, M. Marc-Olivier Buffat demande à la Municipalité de Lausanne d'étudier la possibilité d'ouvrir au public les piscines situées dans les établissements scolaires, le soir et les week-ends, vacances comprises, cela afin de décharger la piscine de Mon-Repos. Il demande également, le cas échéant, d'en chiffrer les coûts et d'en déterminer les modalités pratiques.

³ Les associations de « Sport Pour Tous », gérées par des bénévoles, permettent la pratique sportive, hors structure, par quartiers. Dans les cas qui nous occupent, elles louent, principalement au centre omnisports des Bergières, des heures de piscine qu'elles mettent à disposition de leurs membres.

⁴ BCC 2008-2009, tome I, p. 15.

⁵ BCC 2008-2009, tome I, pp. 235-236.

4. Réponse de la Municipalité

Confronté à l'insuffisance des disponibilités en bassins et devant faire face à une demande toujours plus forte, tout en ne pouvant disposer dans l'immédiat, voire à moyen terme, d'une nouvelle piscine couverte, le Service des sports a étudié plusieurs solutions provisoires selon les sites.

4.1 Ouverture au public des piscines des centres omnisports

La possibilité d'ouvrir au public les piscines des centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse, en dehors des heures d'école, telle que souhaitée par M. Marc-Olivier Buffat dans son postulat, a fait l'objet d'une étude détaillée.

Malheureusement, cette solution se heurte à des difficultés d'ordre technique et à un coût élevé tant au niveau des travaux à entreprendre que des frais d'exploitation. En effet, outre le fait que les périodes effectives de mise à disposition du public seraient des plus limitées (certains dimanches et certaines périodes durant les vacances scolaires – selon les travaux d'entretien), l'accueil du public dans des installations scolaires, donc non prévues à cet effet, exigerait des travaux importants et coûteux :

- mise en place d'un système de contrôle d'accès avec distribution de tickets ;
- transformation des vestiaires (casiers pour les effets personnels, cabines de change) ;
- adaptation des sanitaires (WC et douches) ;
- adaptation / transformation des sorties de secours ;
- transformations diverses liées à la modification de l'affectation des bâtiments en raison de l'ouverture au public.

Or, la configuration des bâtiments concernés ne permet que difficilement la réalisation de ces travaux. Ainsi, les vestiaires étant trop petits pour pouvoir accueillir tels quels casiers et cabines de change, des compromis devraient être trouvés. Par ailleurs, le système de contrôle d'accès doit être compatible avec celui des autres piscines (un investissement élevé pour une utilisation restreinte) et ne peut être couplé avec des barrières ou portiques du fait de l'utilisation des lieux par les écoles durant la journée. Quant aux installations sanitaires, elles ont été conçues pour une utilisation scolaire uniquement. Une ouverture au public nécessiterait également l'engagement de personnel spécialisé supplémentaire (garde-bains) et induirait des frais de nettoyage supplémentaires.

Les investissements nécessaires s'élèveraient, pour l'adaptation des lieux (hors système de contrôle des accès, celui-ci devant faire l'objet d'un appel d'offres particulier), à plus de 200'000 francs. Quant aux coûts annuels d'exploitation, ils s'élèveraient à 180'000 francs (salaires et frais de nettoyage, hors coûts d'entretien du système de contrôle des accès). Ces frais seraient disproportionnés par rapport aux avantages attendus, puisque, seules quelques heures, ça et là, pourraient être mises à disposition du public. La Municipalité a, par conséquent, décidé de ne pas aller plus loin dans l'étude de faisabilité et renonce à ouvrir au public les piscines du centre omnisports.

4.2 Modification des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos

L'extension de l'horaire d'ouverture de la piscine (une heure plus tôt le matin, une heure plus tard le soir) a également fait l'objet d'une étude attentive, dont il résulte que cette mesure entraînerait une augmentation annuelle du budget de 240'000 francs, en raison de la nécessité d'engager un garde-bains et d'augmenter le taux d'occupation de sept personnes (cinq caissières et deux nettoyeuses). Elle aurait aussi des incidences sur les horaires d'entraînement du personnel du Service des sports, du Corps de police et du Service de protection et sauvetage. En effet, avant l'ouverture au public, des nettoyages et des travaux de désinfection (qui ne peuvent être entrepris la veille pour des raisons d'hygiène) doivent être effectués. Ils nécessitent la

mobilisation de quatre personnes durant deux heures. Pour une ouverture avancée d'une heure, ces personnes devraient commencer leur travail à 05h00.

L'investissement annuel que cela représente, près d'un quart de million de francs, est disproportionné en regard des avantages attendus : une extension des heures d'ouverture ne résoudrait en rien le problème de la suroccupation des bassins, due à la présence simultanée des écoles, du public et de l'école de natation. Cette mesure profiterait seulement à quelques nageurs. C'est pourquoi, elle n'a pas été retenue.

Toutefois, certaines mesures ont été prises, afin d'assurer un meilleur confort des utilisateurs de Mon-Repos :

- élaboration d'un plan d'occupation des bassins qui prend en compte et définit l'utilisation des lignes d'eau, selon qu'il s'agit du public, des écoles ou des clubs ;
- interdiction faite aux écoles et aux groupes d'utiliser la piscine entre 12h00 et 13h15, ainsi qu'après 17h00 ;
- mise en place, en faveur de la clientèle sportive, d'une ligne d'eau supplémentaire dès 11h30 ;
- mise à disposition, sous conditions, d'une partie de la fosse de plongeon.

Ces mesures permettent une meilleure répartition des nageurs entre les différents bassins aux heures de pointe.

4.3. Position de la Municipalité

La Municipalité est consciente de la situation difficile occasionnée par la très forte fréquentation de la piscine couverte de Mon-Repos et s'est déjà exprimée à de nombreuses reprises à ce sujet. Une solution doit être trouvée. Elle passe par la réalisation d'une nouvelle piscine couverte aux dimensions dites « olympiques » (bassin nageurs de 50m x 25m), telle que prévue dans le projet « Métamorphose ». L'ouverture au public des piscines des centres omnisports est une idée a priori séduisante, mais qui se heurte, malheureusement, nous l'avons vu, à des problèmes techniques et à un coût, en particulier d'exploitation, trop élevé pour un faible gain de disponibilité. Quant aux autres mesures étudiées, aucune ne résout le problème de fond, à savoir le manque de bassins de nage. Tout au plus, celles retenues et mises en œuvre permettent d'améliorer le confort des usagers de la piscine de Mon-Repos. Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne peut que répondre négativement au postulat de M. Marc-Olivier Buffat.

5. Nécessité d'une piscine olympique couverte

Comme indiqué précédemment, la réponse définitive au problème du manque de lignes d'eau passe indiscutablement par la construction d'une nouvelle piscine couverte. La création de cette piscine, comprenant, au minimum, un bassin de 50 m x 25 m, un bassin pour non-nageurs et une fosse de plongeon, est l'un des objectifs majeurs que s'est fixés la Municipalité pour cette législature. Présentée de façon détaillée dans les rapport-préavis relatifs au projet « Métamorphose », en particulier le rapport-préavis N° 2007/19 du 5 avril 2007⁶, cette installation sportive résoudra le problème exposé tout au long de ce rapport-préavis, tout en concernant, aussi, l'ensemble de la région lausannoise.

⁶ « Projet Métamorphose (...) », rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, BCC 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

6. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2009/65 de la Municipalité, du 16 décembre 2009

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Marc-Olivier Buffat : « Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris. »

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :

Daniel Brélaz

Le secrétaire :

Philippe Meystre